Les Coteaux

AVIS PUBLIC

MODIFICATION DE LA DATE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté la résolution 24-11-8848, le 18 novembre 2024 en vertu de l'article 148 du Code municipal du Québec prévoyant que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

CONSIDÉRANT QUE le même article dudit code prévoit que le conseil municipal peut décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025 en raison du scrutin de l'élection générale dans toutes les municipalités du Québec qui s'est tenu le 2 novembre 2025;

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la susdite municipalité :

QUE la date de la séance ordinaire qui devait avoir lieu le 17 novembre 2025 soit déplacée au 24 novembre 2025.

DONNÉ aux Coteaux, ce 4e jour du mois de novembre deux mille vingt-cinq.

Sandra Boulanger
Signé le 2025-11-04 11:44:06 EST

Sandra Boulanger
Greffière

Municipalité des Coteaux
65, route 338, Les Coteaux,
(Québec) J7X 1A2

T. 450 267-3531 | F. 450 267-3532
reception@les-coteaux.qc.ca
www.les-coteaux.qc.ca